

"30^{ème} anniversaire Jumelage Beaupréau-Münsingen du 27 au 29 Août 2016"

Pendant l'année 2015, le Comité de jumelage a animé les relations avec nos villes jumelées au travers de diverses activités et manifestations.

Le Comité de jumelage a participé à l'accueil de jeunes gallois venus pour un tournoi de football, organisé par le FCB du 28 au 30 mai 2015 à Beaupréau.

Les membres des municipalités et des comités de jumelage réunis à Reims en juin 2015.



Dans le cadre des rencontres annuelles entre les représentants des comités de jumelage de Münsingen et Beaupréau, l'édition 2015 revêtait une importance particulière avec la présence des deux maires.

En effet, la préparation de la célébration des 30 années de jumelage entre les deux villes était au centre des discussions. Ces festivités se dérouleront du 27 au 29 août 2016, en lien avec les manifestations de la Petite Angevine.

Le programme de ces trois journées élaboré par l'équipe du Comité de jumelage, en lien avec la municipalité, sera finalisé au cours des prochains mois. Les associations culturelles et sportives seront informées et sollicitées pour l'organisation et l'animation des temps forts qui marqueront ce trentième anniversaire. La population de Beaupréau et des communes associées sera invitée à participer aux différentes animations qui fêteront les 30 années d'amitié entre nos deux villes.

Début septembre, les bénévoles ont répondu présent pour la traditionnelle tenue du stand du Comité à la foire de la Petite Angevine.

La participation belloprataine au Marché de Noël de Münsingen, lancée en 2014, se poursuit en 2015.

Les **café-langues** ont bien fonctionné. Le programme de la saison 2015-2016 est consultable sur le site Internet : www.jumelage-beaupreau.fr.

Chargé par la municipalité de faire vivre et de promouvoir les jumelages auprès des bellopratins, le Comité de jumelage est toujours heureux d'accueillir les bonnes volontés dans son association. A cet effet, un bulletin d'adhésion est disponible sur son site Internet.